



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 23-107 Conseil d'Administration du 30/11/2023

Examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 2023 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis

Service Concours - Examens
Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	14
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne.

Le jury de cet examen s'est réuni le 14 juin 2023 et a déclaré 155 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics de Bretagne
Nombre de :	• candidats inscrits	331
	• candidats admis à concourir	312
	• présents à l'épreuve écrite d'admission	268
	• candidats autorisés à passer l'épreuve orale	253
	• présents à l'épreuve orale d'admission	241
	• candidats déclarés admis	155

Éléments financiers sur l'examen			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		67 668.00 €	66 097.61 €
Candidats inscrits	Nombre	300	331
	Coût par candidat	225.56 €	199.69 €
Candidats admis	Nombre		155
	Coût par candidat		426.44 €

Cet examen professionnel ouvert en 2023 relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle du 20 décembre 2018 conclue entre les 4 Centres de Gestion Bretons et relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen est financé par le budget spécifique de la coopération régionale annexé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

En application de l'article L452-46 du CGFP, en l'absence de convention, les collectivités et établissements publics qui nommeront un candidat inscrit sur la liste d'admission établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés, devront rembourser, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation de cet examen rapportés au nombre de candidats reçus, c'est à dire la somme de 426.44 €.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le bilan financier définitif de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 2023 d'un montant de 66 097.61 € ;
- le coût du candidat admis d'un montant de 426.44 €.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231204-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-12-2023

Publication le : 04-12-2023



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN



Examen professionnel d'adjoint administratif
principal de 2^e classe - session 2023

331 inscrits pour 155 admis

Bilan financier

Libellé des charges communes	Coût estimatif en €		Observations
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction (en interne)			
1-1 Impression des affiches	- €		
1-2 Impression des plaquettes d'information	- €		
1-3 Impression des dossiers d'inscription	- €		
1-4 Impressions diverses			
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>			
<i>Impression de sujets d'admission</i>	350,00 €	1 179,36 €	
<i>Impressions nécessaires à l'organisation (écrits et oraux)</i>			
1-5 Impression des dossiers des jurys	50,00 €	7,50 €	
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	25,00 €	21,34 €	
Sous-total	425,00 €	1 208,20 €	
2- Fournitures papier (en interne)			
2-1 Copies à coin gommé	75,00 €	16,08 €	
2-2 Fournitures diverses, papier pour les convocations, résultats et courriers divers	300,00 €	25,00 €	
Sous-total	375,00 €	41,08 €	
3- Publicité			
3-1 Avis presse	- €		
4- Location de salles			
4-1 Location de salles			
<i>Epreuves écrites</i>	5 000,00 €	3 520,25 €	
<i>Epreuves orales</i>	1 500,00 €	759,00 €	
4-2 Location de matériel (tables, chaises, informatique et autres)	3 500,00 €	2 669,63 €	
Sous-total	10 000,00 €	6 948,88 €	
5- Coûts salariaux			
5-1 Coûts salariaux et divers	27 000,00 €	29 972,75 €	
5-2 Surveillance des épreuves	700,00 €	834,78 €	
Sous-total	27 700,00 €	30 807,53 €	
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys			
6-1 Conception des épreuves	450,00 €	300,60 €	hors cellule pédagogique
6-2 Correction des copies	3 000,00 €	2 727,99 €	
6-3 Participation épreuves d'admission	9 000,00 €	6 813,72 €	
6-4 Réunions de jurys	500,00 €	392,88 €	
6-5 Frais de repas	800,00 €	464,31 €	
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	3 500,00 €	5 087,20 €	
Sous-total	17 250,00 €	15 786,70 €	
7- Prestations de services			
7-1 impression de sujets (imprimeur)	500,00 €	- €	impression en interne
7-2 Remboursement frais MDPH	50,00 €	110,00 €	
7-3 sécurité (agents de sécurité)	- €	134,40 €	
7-4 achat de sujets (cellule pédagogique)	- €	- €	
7-5 droit de copie	90,00 €	44,55 €	
Sous-total	640,00 €	288,95 €	
8- Charges de structure et de gestion courante			
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	11 278,00 €	11 016,27 €	forfait de 20% des dépenses de 1 à 7
Sous total	11 278,00 €	11 016,27 €	
TOTAL GENERAL	67 668,00 €	66 097,61 €	

Coût par inscrit : 199,69 € (pour 331 inscrits)

Coût par admis : 426,44 € (pour 155 admis)